

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_073

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'ASSOCIATION CAMP'US

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le Grand Périgueux a validé le projet de Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines sur l'ancien « camp américain » qui a pris le nom de SILÔT situé au nord de Coulounieix-Chamiers, au terme d'une importante démarche participative avec une dizaine d'associations et d'acteurs économiques et institutionnels.

Que le Grand Périgueux et la Région Nouvelle-Aquitaine ont demandé aux structures impliquées de se structurer mais aussi de travailler le projet de fonctionnement et le modèle économique du Pôle, ce qui a abouti à la création d'une association de préfiguration « Camp'US », en mai 2017.

Que l'objet de cette association est:

- D'organiser la coopération et la mobilisation des associations membres de « Camp'US et des autres acteurs pressentis autour de la construction du projet ;
- De participer à la préparation du projet de fonctionnement et de la modélisation économique, juridique, organisationnelle, technique du Pôle ;
- De sensibiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire du département, notamment de sa partie Nord, aux évolutions du projet et à l'offre de service qu'il est susceptible de constituer à terme.

Que le Grand Périgueux dispose de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants dans cette association.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentants au sein de l'association Camp'Us suivants :

Titulaires

CIPIERRE Thierry

DELCROS Rodolphe

Suppléants

SARLANDE Marie Claire

COURAULT Martine

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31 juillet 2020

Pour extrait confo

Affiché le

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 31 juillet 2020

Périgueux, le 31 juillet 2020

Le Président,
Jacques AUZOU

